

MAIRIE

DE

BASSE - RENTGEN

57570

Tél. : 03 82 83 40 51

Fax : 03 82 83 42 86

**MAIRIE DE BASSE RENTGEN****Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal
en date du 14/05/2012**

Présents : Mrs : FEIPPEL - KAZMIERCZAK - MASSON – DELION
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER

Absent avec excuse : HAGEN Jean-Luc.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **décide**, à l'unanimité, de réaliser le projet de lotissement à Haute-Rentgen avec la Société Foncier Conseil.

➤ **décide**, à l'unanimité, de prendre en charge les frais relatifs à la sortie organisée pour le 3^e âge le 14 juin prochain.

➤ **décide**, à la majorité, d'apporter son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national et demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF.

➤ **autorise**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention entre la C.C.C.E., la commune et les propriétaires sis 5 impasse du Vieux Pont à Basse-Rentgen, relative aux conditions générales, techniques et financières pour la mise en œuvre des travaux de réfection de voirie Impasse du Vieux Pont ainsi que la rétrocession du terrain des propriétaires à la Commune.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la C.C.C.E.

➤ **autorise**, à l'unanimité, M. FEIPPEL Jean-Paul, 1^{er} adjoint, à signer l'acte administratif pour le rachat du terrain aux propriétaires à l'euro symbolique.

➤ **décide**, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à raison de 7H30 par semaine à compter du 01/06/2012.

En ce qui concerne la demande de subvention faite par l'Association Espaces Ressources, le Conseil Municipal reporte ce point en attente d'informations supplémentaires. Madame INGHINGOLO se propose de contacter cette Association pour obtenir des renseignements.

En ce qui concerne la pose de coussins Berlinois à l'entrée de Haute-Rentgen, le Conseil Municipal ne voit pas la nécessité de mettre en place des ralentisseurs supplémentaires à Haute-Rentgen.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 22/05/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 22/05/2012.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

V. Winterath



MAIRIE
DE
BASSE - RENTGEN

57570

Tél. : 03 82 83 40 51

Fax : 03 82 83 42 86



MAIRIE DE BASSE RENTGEN

**Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal
en date du 21/05/2012**

Présents : Mrs : FEIPPEL - KAZMIERCZAK - MASSON - HAGEN
Mmes : OESTREICHER - HEMMER

Absent avec excuse : Mme INGHINGOLO (procuration à Mme WINTERRATH) -
DELION (procuration à M. FEIPPEL)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **décide**, à l'unanimité, de vendre les terrains désignés ci-dessous à la Société FONCIER CONSEIL, à savoir :

- section N°34 - parcelle N°179 d'une surface de 27.079 m²
 - section N°34 - parcelle N°178 d'une surface de 334 m²
- soit au total : 27.413 m² pour un prix de 1.075.000 € H.T.

En accord avec la Commune, cette cession pourra se faire en deux tranches.

Le prix de sortie à l'are est fixé à 17.500 € H.T.

L'aménagement de la voirie externe au lotissement se fera par autorisation de voirie.

➤ **vote** à bulletin secret et **désigne**, à l'unanimité, Madame Mireille HEMMER en qualité de représentante de la Commune au Comité de Gestion du Centre Socio-Culturel Saint Joseph en remplacement de M. BREME Patrick, conseiller démissionnaire.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 23/05/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 22/05/2012.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

